



*Ce projet est financé par le Département et l'Union Européenne (FEADER)
Au titre PO 2007 - 2013 . Mesure n° 121*

DOSSIER DE DEMANDE DE SUBVENTION
(à déposer avant la réalisation de la plantation)

Intitulé : Soutien aux plantations de diversification végétale.

I - PRESENTATION SUCCINCTE DE L'AIDE

Objectifs :

Soutenir les productions végétales, hors productions à cycle annuel, présentant un potentiel pour le marché local et extérieur.

Bénéficiaires :

- Agriculteur inscrit à l'AMEXA à titre principal
- Sociétés agricoles d'exploitation dont a minima 50 % du capital est détenu par des agriculteurs inscrits à l'AMEXA à titre principal

Taux d'intervention et plafonds :

- Pour les agriculteurs adhérents une organisation de producteurs pré-reconnue ou reconnue (OP) :
50 % du plafond d'investissement éligible hors taxes.
- Pour les agriculteurs individuels, les associations, les groupements et coopératives agricoles :
25 % du plafond d'investissement éligible hors taxes.
- Bonification de 10%** pour les exploitations biologiques certifiées, et pour les exploitations qualifiées en agriculture raisonnée.

II - IDENTIFICATION DU DEMANDEUR

Je soussigné (e) M, Mme

.....

Date de naissance :

.....

Adresse

.....

.....

.....

Tél. / GSM :

.....

Numéro ENTREP :

Déclare avoir pris connaissance des conditions d'octroi de cette aide et des obligations qui y sont liées (cf. cahier des charges), en particulier :

- Dans le cadre de ce régime d'aide, **un projet Global d'Exploitation (PGE : à joindre au dossier) est obligatoire dès lors que les investissements hors taxes consentis de 2008 à 2013 sont supérieurs ou égaux à 5.000,00 euros, ou si le montant total des investissements prévus sur la période 2008 à 2013 est supérieur au seuil fixé dans le cadre de la mise en œuvre du PGE.**



- ❑ **Validité de l'aide : à compter de la date de l'accusé de réception du dossier complet** (de demande d'aide), **le bénéficiaire à 18 mois pour achever son projet et transmettre les justificatifs de réalisation** à la Direction de l'Agriculture et de la Forêt (DAF) en tant que service instructeur.
- ❑ Avant de solliciter toute nouvelle aide, le demandeur devra justifier de la réalisation totale des projets valides déjà agréés par arrêté individuel d'attribution.
- ❑ **Le bénéficiaire est tenu de maintenir les cultures pérennes subventionnées pendant un délai minimum de 5 ans (sauf ananas et fraise).** En cas de non-respect de ce délai de 5 années ou des autres engagements souscrits, le bénéficiaire s'oblige à informer puis à rembourser au Département et à la Direction de l'Agriculture et de la Forêt (DAF) l'aide attribuée.
- ❑ Devoir se conformer aux prescriptions des Cahiers des charges relatifs aux différentes espèces végétales subventionnables dans ce régime d'aides.

Fait àle
Signature du demandeur



Mode de Faire Valoir : FVD : ha
 Fermage : ha, indiquer l'année de début du bail :
 Colonat : ha, indiquer l'année de début de bail :
 Bail à commodat : ha
 Mise à disposition : ha

Présence de matériel spécifique arboriculture fruitière : OUI :

NON :

Si oui, lesquels :

PROJET

Espèces	Variétés	Date de plantation (mois, année)	Surfaces	Densités (Nbre plts/ha)	Coût de Plantation (€/ha)	Montant total de l'investissement (€)	Montant de L'aide prévue	
							€/ha	Total (€)
ANANAS - EXPORT								
TOTAL								

EXPORTATEUR POUR L'ANANAS	
Quantités prévues à l'exportation (en tonnes)	
Planning de production, date de Récolte (mois, année)	

Situation cadastrale de la parcelle N°

Altitude de la parcelle : M

Topographie du terrain : Plat
 Pente légère % = %
 Pente forte % = %

Travaux d'aménagement	Existant		A réaliser	
	Oui	Non	Oui	Non
Terrassement				
Epierrage				
Brise vent				
Autres				
Irrigation	Oui	Non	Oui	Non
Ressources en eau existantes				
Mise en place d'un système d'irrigation				



OBSERVATIONS :

Fournisseur de plants :

Mode de commercialisation :

- Groupement / Coopérative / SICA
- Vente directe
- Bazardier
- Marché de gros de Saint-Pierre
- Marché forains
- Autres (à préciser)

PIECES

	PGE	HORS PGE	PIECES A FOURNIR OBLIGATOIREMENT POUR DOSSIER COMPLET
P I E C E S C O M M U N I C I T E	X	X	<input type="checkbox"/> Lettre d'engagement portant obligation du porteur de projet, datée et signée
	X	X	<input type="checkbox"/> Attestation de défiscalisation ou de non-défiscalisation
	X	X	<input type="checkbox"/> RIB du compte sur lequel sera versée l'aide
	X	X	<input type="checkbox"/> Titre justifiant de la maîtrise du foncier
	X	X	<input type="checkbox"/> Autorisation d'exploiter en cours de validité (article L.331-4 du Code Rural)
	X	X	<input type="checkbox"/> S'il y a lieu, autorisation du propriétaire à réaliser les travaux datées de moins de 12 mois
	X	X	<input type="checkbox"/> Matrice / plan cadastral (ou préférentiellement le Relevé Parcellaire Graphique - RPG)
	X	X	<input type="checkbox"/> Pour la plantation d'ananas, fournir contrat d'exportation
	X	X	<input type="checkbox"/> Pour la passiflore fournir la facture proforma pour le palissage s'il y a lieu
	X	X	<input type="checkbox"/> Pour les agrumes, les pêchers, les fraisiers et les bananes fournir facture proforma d'achat de plants
	X	X	<input type="checkbox"/> S'il y a lieu attestation d'adhésion à une OP
	X	X	<input type="checkbox"/> S'il y a lieu attestation d'adhésion à un groupement ou une coopérative agricole

	PGE	HORS PGE	PIECES COMPLEMENTAIRES A FOURNIR OBLIGATOIREMENT POUR DOSSIER COMPLET
R A J O U R N E E R		X	<input type="checkbox"/> Photocopie de la carte d'identité, du passeport ou du permis de conduire valide (identité du représentant principal légal pour les sociétés et GAEC)
		X	<input type="checkbox"/> Pour les sociétés, copie du K'Bis et statuts validés
		X	<input type="checkbox"/> Pour les GAEC, copie de l'arrêté d'agrément
		X	<input type="checkbox"/> Attestations de culture et d'affiliation à l'AMEXA à titre principal datées de moins de 12 mois
		X	<input type="checkbox"/> Jeune agriculteur en cours d'installation : une copie de l'avis favorable de la C.D.O.A. et transmission ultérieure de l'attestation d'affiliation à l'AMEXA à titre principal (avant mise en paiement effectif de l'aide)

Pièces remises à l'agriculteur :

- Cahier des charges Guide méthodologique
- Compte rendu de visite

Date de la visite

Date remise dossier au Point Vert

Signature de l'agriculteur :

Nom du Technicien
Signature du Technicien



COMMENTAIRES DU TECHNICIEN

Nom du technicien :

Nom de l'agriculteur :

AVIS TECHNIQUE :

AVIS ECONOMIQUE : (rentabilité du projet, mode de financement, ...)

Demande d'une étude technico-économique :

OUI
NON

Fait le,

Signature du Technicien